

(jeudi 22 janvier 2026)

Déclaration liminaire

Madame la Secrétaire générale,

Ce premier CNAS de l'année s'ouvre sur la rétrospective de l'action sociale ministérielle de l'année 2025, alors que l'ensemble des personnels du ministère de la Justice a été mobilisé sans relâche pour garantir et assurer le fonctionnement de l'institution avec des conditions de travail et économiques toujours plus dégradées.

Malgré le manque d'effectif, l'absence de revalorisation salariale, l'absence de revalorisation des prestations interministérielles à règlementation commune (PIM), l'insécurité croissante des agents, dans un contexte récurrent, les personnels ont une énième fois assuré sans faille les missions du quotidien.

Quant à l'année 2026, elle débute comme la précédente, sous le mécanisme budgétaire de la « Loi spéciale », handicapant le fonctionnement quotidien des services, notamment en matière d'action sociale.

Malgré cela, **l'UNSA Justice et l'USM** saluent le professionnalisme et l'investissement des services qui continuent d'animer le réseau social du ministère et en particulier le bureau des politiques sociales du secrétariat général afin d'éviter la rupture de traitement des dossiers au service des personnels.

Sur ce sujet, **l'UNSA Justice et l'USM** condamnent avec la plus grande fermeté les basses manœuvres ici et là, de mise en œuvre de gestion budgétaire sous couvert des dépenses dans le cadre « des services votés » afin de se garantir de la trésorerie en sacrifiant sans aucune émotion le pouvoir d'achat des personnels.

Nous vous remercions ainsi que votre adjoint, Philippe CLERGEOT, pour votre réactivité à la lecture de ce que nous avons dénoncé. Gageons que les directives très claires que vous avez données, rappelant au passage le cadre de ce qui doit être fait s'agissant notamment de la rémunération des personnels, soient respectées partout dans l'ensemble des directions et services, tout comme la garantie des emplois des agents contractuels.

Concernant l'action sociale, l'année 2025 témoigne une fois de plus de l'impérieuse nécessité d'avoir une action sociale forte et dynamique, poursuivant son rôle essentiel d'amortisseur social.

En effet, face à une nouvelle année de baisse des financements interministériels, et d'attaques répétées sur l'action sociale interministérielle (Fonction Publique), avec une baisse de plus de 50 millions de financement en 2 ans, le budget de l'action sociale du ministère de la Justice continue de témoigner d'une vive efficacité.

Et cela se traduit tant par les niveaux de consommation que par le nombre d'agents bénéficiant tout au long de l'année des différents sujets portés, tels que le logement, la garde d'enfants, la restauration des agents, les vacances des enfants et familles, le soutien social, l'orphelinat, les associations et amicales...

Rappelons, qu'en 2025 il a fallu entrer dans une âpre négociation sur le financement de la politique de soutien au logement qui se voyait partiellement sacrifiée, à cause d'un pilotage hasardeux de la restauration administrative.

Finalement, après avoir revendiqué un réajustement de la ventilation budgétaire initiale, ce sont un nombre notable de logements sociaux qui ont été financés, notamment des pavillons favorisant l'installation des familles, mais aussi la montée en puissance de la bourse aux logements « locjustice », une dynamique très favorable des logements temporaires en lien avec la Fondation d'Aguesseau et les SRIAS.

Seule ombre au tableau, la baisse d'utilisation du prêt bonifié immobilier (PBIMJ), qui va connaître par ailleurs une baisse des taux, essentiellement grâce à une renégociation active, permettant de reprendre le soutien dans l'accession à la propriété et nous nous en félicitons !

L'UNSa Justice et l'USM tiennent à souligner le pragmatisme du bureau des politiques sociales ministérielles, permettant dans la période dite des « services votés », de trouver des solutions efficaces en matière de logement.

Concernant la garde d'enfants, sur le CESU une baisse est à souligner. Celle-ci peut s'expliquer notamment par le changement de prestataire en cours d'année 2025.

L'UNSa Justice et l'USM attendent qu'un plan massif de communication soit déployé au cours du 1^{er} trimestre 2026, afin d'accompagner les personnels pour qu'ils puissent bénéficier de leurs droits en matière de soutien à la parentalité.

Par ailleurs, l'année 2025 a connu une progression des subventions de la caisse nationale d'allocation familiale (CNAF), qui a permis d'atteindre un demi-million d'euros sur les fonds de concours, venant s'inscrire en complément du budget de l'action sociale ministérielle.

Si **L'UNSa Justice et l'USM** soulignent favorablement ce travail de synergie entre les institutions, elles tiennent parallèlement à mettre en relief l'optimisation d'utilisation des places en crèche par le DRHAS de Paris, permettant d'augmenter le nombre d'enfants accueillis, mais aussi le déploiement pour le premier trimestre 2026 de la garde occasionnelle et d'urgence dans toutes les régions.

L'UNSa Justice et l'USM tiennent à rappeler leur attachement sans concession à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et la politique de garde d'enfants en est une valeur absolue.

Concernant la restauration administrative, essentielle au quotidien pour nombre de personnels, les premiers travaux pour permettre la « restauration pour tous » ont débuté. Ces travaux sont devenus impérieusement nécessaires suite aux difficultés de gestion constatées ici et là, ainsi que l'absence de pilotage ministériel identifié, conduisant le financement de l'action sociale dans le mur !

Si les premiers sujets sont ouverts, **L'UNSa Justice et l'USM** exigent que le secrétariat général s'empare sans délai de ce sujet essentiel, en donnant des injonctions claires et directes aux différents délégués interrégionaux, afin de bénéficier de résultats probants dès cette année 2026.

Dans le cadre du budget 2026 à venir, **L'UNSa Justice et l'USM** auront une attention toute particulière sur le financement de cette brique, ainsi qu'au plan d'actions qui y sera associé !

L'UNSa Justice et l'USM souhaitent également mettre en lumière l'action sociale en Outre-mer, et plus particulièrement dans la zone Pacifique. Les avancées récemment engagées en Nouvelle-Calédonie constituent un signal encourageant. Nous tenons à souligner qu'un élément a clairement joué un rôle d'accélérateur : l'affectation récente d'une assistante sociale du ministère de la Justice en Nouvelle-Calédonie. La présence d'un interlocuteur identifié sur place, au plus près des réalités, imprime immédiatement une dynamique, fluidifie l'accompagnement des agents et rend les dispositifs plus concrets. Nous encourageons ce déploiement, notamment à l'ENAP où le besoin est urgent !

L'UNSa Justice et l'USM rappellent que la mise en œuvre des dispositifs nationaux demeure souvent plus complexe en Outre-mer (contraintes de change, cadres statutaires et institutionnels spécifiques, modalités d'utilisation et d'acceptation de certaines prestations), ce qui impose une méthode adaptée et un pilotage dédié.

Concernant l'action sociale de proximité, **L'UNSa Justice et l'USM** revendiquent que les travaux relatifs à l'action sociale de proximité progressent, en replaçant les conseils régionaux d'action sociale au centre du pilotage, sans en oublier l'accompagnement en termes de moyens, de reconnaissance, d'autorisation d'absence et de décharge d'activité afin d'accomplir leurs missions d'action sociale de proximité, à l'image d'autres ministères.

Enfin, **L'UNSa Justice et l'USM** se félicitent du renouvellement de la convention avec l'orphelinat mutualiste « Orphéopolis », et demandent à que cette signature soit effectuée sous l'égide du garde des Sceaux.

Il est nécessaire de rappeler que désormais, plus de 700 enfants de personnels sont couverts grâce au partenariat avec Orphéopolis.

L'UNSa Justice et l'USM concluent cette déclaration liminaire en appelant à un budget de l'action sociale 2026 ambitieux et massif pour répondre aux besoins sociaux toujours plus criants, à l'instar de la lettre d'orientation budgétaire en matière d'action sociale que nous vous avons adressée à l'automne.

Paris, le 22 janvier 2026

Le Secrétaire général
Jean François FORGET